



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford tenue le 1^{er} septembre 2026, le règlement suivant a été adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 625-26-10, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (RM 330)

Ledit règlement est disponible à l'Hôtel de ville au, 26 rue de la Rivière, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web : www.ville.bedford.qc.ca

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bedford, ce 8 septembre 2026.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière